

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : MAISON DU TOURISME LIVRADOIS FOREZ ET ENTENTE
« POLITIQUE TOURISTIQUE DU LIVRADOIS-FOREZ »
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

MAISON DU TOURISME LIVRADOIS FOREZ ET ENTENTE
« POLITIQUE TOURISTIQUE DU LIVRADOIS-FOREZ »
DESIGNATION DES REPRESENTANTS

- VU la délibération « Tourisme – Création d'un office de tourisme intercommunautaire et d'une entente intercommunautaire chargée de la définition d'une politique touristique commune – Approbation de la CCEDA » en date du 30 Janvier 2014 (OJ 24) ;
- VU la délibération du 13 décembre 2018, ayant pour objet la délégation de la compétence Tourisme à la Maison du tourisme et la désignation de représentants (OJ 29) ;
- VU les statuts de la CCEDA
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2020

Madame la Présidente explique aux délégués que la CC Entre Dore et Allier a délégué à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, office de tourisme intercommunautaire, la gestion des missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation touristique à l'échelle de la destination Parc naturel régional Livradois-Forez. Cela est défini dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens pour 2019 -2021.

Aussi, suite au renouvellement des conseillers municipaux et par conséquent des conseillers communautaires, il convient de désigner dans un premier temps, de nouveaux représentants de la communauté de communes à la Maison du tourisme pour suivre les missions déléguées :

- Au collège consultatif de la Maison du tourisme :
 - o Mme Elisabeth BRUSSAT (Présidente)
- A l'Assemblée Générale de la Maison du tourisme :
 - o 2 représentants titulaires :
 - Madame Annick FORESTIER
 - Madame Michelle CIERGE
 - o 2 représentants suppléants :
 - Monsieur Florent MONEYRON
 - Madame Déolinda BOILON

Madame la Présidente précise que les 2 titulaires à l'Assemblée Générale seront également représentants au Conseil d'Administration de la Maison du tourisme.

D'autre part, il convient de désigner 3 représentants de la collectivité à l'Entente. L'Entente est une instance de concertation et de coordination des collectivités membres de l'office de tourisme intercommunautaire, qui définit les principes d'une politique touristique commune et parle d'une seule voix dans le cadre des relations avec l'office de tourisme intercommunautaire. L'entente a notamment vocation à définir les axes de travail communs, les priorités de développement touristique du territoire, les grandes orientations budgétaires en matière touristique.

Par conséquent, il convient de désigner 3 représentants (dont la Présidente) comme suit :

- Mme Elisabeth BRUSSAT
- M. Florent MONEYRON
- M. Daniel PEYNON

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la désignation des représentants à la Maison du Tourisme et à l'entente comme proposé ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT